

Ces exigences de formation s'appliquent aux résidentes et résidents qui commencent leur formation à compter du 1^{er} juillet 2025.

Outre les expériences de formation en fondements chirurgicaux¹, les expériences de formation énoncées ci-dessous sont requises, recommandées ou facultatives, selon le cas :

PROGRESSION VERS LA DISCIPLINE (PD)

Cette étape vise à initier les résidents à la spécialité de l'urologie et à ses caractéristiques professionnelles uniques, notamment par une présentation exhaustive du programme éducatif, de leurs milieux d'apprentissage et de travail, et de la nature collaborative de cette discipline. Elle sert aussi à confirmer les compétences cliniques acquises à l'école de médecine. Les résidents sont appelés à évaluer des patients, à les admettre au service d'urologie et à leur donner leur congé.

Expériences de formation requises (étape PD)

1. Expériences de formation clinique :

1.1. Urologie

- 1.1.1. Clinique
- 1.1.2. Unité d'hospitalisation
- 1.1.3. Services de consultation au service d'urgence et aux autres unités d'hospitalisation
- 1.1.4. Garde

1 Le programme des fondements chirurgicaux offre aux résidentes et résidents des neuf spécialités chirurgicales reconnues par le Collège royal, dont urologie, un tronc commun et une formation clinique leur permettant d'acquérir les connaissances et compétences fondamentales de la chirurgie.

Le masculin générique est utilisé seulement pour alléger le texte et ne vise pas à en réduire le caractère inclusif.

© Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2025. Tous droits réservés.

Ce document peut être reproduit à des fins éducatives seulement, et ce, à condition que les mentions suivantes soient incluses dans tous les documents connexes : © *Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2025. Cité et reproduit avec permission.* Veuillez faire parvenir un exemplaire du produit final à l'attention du gestionnaire, Normes des spécialités, Bureau des normes et de l'évaluation. Il faut obtenir l'autorisation écrite du Collège royal pour toutes les autres utilisations. Pour obtenir plus de renseignements sur la propriété intellectuelle, veuillez communiquer avec nous à documents@collegeroyal.ca. Si vous avez des questions concernant l'utilisation de ce document, veuillez communiquer avec nous à credentials@collegeroyal.ca.

2. Autres expériences de formation :
 - 2.1. Initiation à l'utilisation sécuritaire de la radiation et du laser
 - 2.2. Expérience ciblée permettant d'acquérir des compétences cliniques et techniques tôt dans la formation (p. ex. formation intensive de type *boot camp*)
 - 2.3. Expériences de formation par simulation sur les interventions techniques

Expériences de formation recommandées (étape PD)

3. Expériences de formation clinique :
 - 3.1. Rencontres sur la planification des congés avec l'équipe interprofessionnelle hospitalière
4. Autres expériences de formation :
 - 4.1. Cours/certification sur l'utilisation sécuritaire du laser
 - 4.2. Cours/certification sur l'utilisation sécuritaire de la radiation

Expériences de formation facultatives (étape PD)

5. Expériences de formation clinique :
 - 5.1. Expérience chirurgicale en urologie

ACQUISITION DES FONDEMENTS DE LA DISCIPLINE (F)

À cette étape, l'accent est mis sur l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales requises pour prodiguer des soins urologiques. À la fin de cette étape, les résidents seront en mesure de prendre en charge des patients qui présentent des situations cliniques urgentes et d'évaluer des patients ayant différents problèmes urologiques non urgents. Ils pourront démontrer leur compétence dans la réalisation d'une cystoscopie rigide ou flexible, et prendront part à d'autres interventions chirurgicales.

Expériences de formation requises (étape F)

1. Expériences de formation clinique :
 - 1.1. Urologie
 - 1.1.1. Clinique
 - 1.1.2. Unité d'hospitalisation
 - 1.1.3. Services de consultation au service d'urgence et aux autres unités d'hospitalisation
 - 1.1.4. Cystoscopie en contexte ambulatoire
 - 1.1.5. Expérience chirurgicale

1.1.6. Garde

- 1.2. Service d'enseignement en chirurgie générale, pour couvrir les soins aux patients hospitalisés, les consultations auprès d'autres services et l'expérience chirurgicale
- 1.3. Unité de soins intensifs
- 1.4. Service qui assure la prise en charge initiale en traumatologie, comme la médecine d'urgence, la chirurgie générale, une équipe de traumatologie, la chirurgie orthopédique ou la chirurgie plastique

2. Autres expériences de formation :

- 2.1. Enseignement formel sur les connaissances scientifiques essentielles à l'exercice de l'urologie
- 2.2. Enseignement formel sur les méthodes de recherche et l'éthique de la recherche
- 2.3. Présentation de l'équipement utilisé en urologie, y compris les endoscopes, les appareils d'échographie et les lasers
- 2.4. Activités d'amélioration de la qualité de l'acte (p. ex. réunions sur la morbidité et la mortalité)
- 2.5. Club de lecture ou autre type d'enseignement formel des notions d'évaluation critique
- 2.6. Examens en cours de formation, y compris l'examen clinique objectif structuré (ECOS)
- 2.7. Expériences de formation par simulation sur les principes élémentaires de l'endoscopie et de la laparoscopie et sur les fondements de la chirurgie laparoscopique

Expériences de formation recommandées (étape F)

3. Expériences de formation clinique :

- 3.1. Urologie pédiatrique
- 3.2. Médecine d'urgence
- 3.3. Néphrologie, en contexte d'hospitalisation et/ou en clinique
- 3.4. Expérience en chirurgie vasculaire (en contexte d'hospitalisation ou au bloc opératoire)
- 3.5. Expérience en médecine périopératoire (clinique) et en anesthésie (salle d'opération)

4. Autres expériences de formation :

- 4.1. Enseignement formel ciblé :
 - 4.1.1. Méthodes et habiletés d'enseignement

- 4.2. Participation à des réunions interprofessionnelles (p. ex. comité de thérapie du cancer)

Expériences de formation facultatives (étape F)

5. Expériences de formation clinique :
 - 5.1. Pathologie de l'appareil génito-urinaire
 - 5.2. Imagerie médicale de l'appareil génito-urinaire
 - 5.3. Urogynécologie/gynécologie
 - 5.4. Médecine interne
 - 5.5. Hématologie/médecine vasculaire
 - 5.6. Chirurgie plastique
 - 5.7. Chirurgie pédiatrique
 - 5.8. Anesthésiologie

MAÎTRISE DE LA DISCIPLINE (M)

Cette étape vise le perfectionnement des compétences et des connaissances requises pour prendre en charge des patients qui présentent une affection urologique, à l'aide d'interventions médicales et chirurgicales, tout au long de leur maladie. Les résidents vivent des expériences qui couvrent l'ensemble de la discipline, dans tous les contextes cliniques, et prennent part à tous les types d'interventions urologiques (endoscopiques, minimalement invasives et chirurgicales).

Expériences de formation requises (étape M)

1. Expériences de formation clinique :
 - 1.1. Urologie dans son ensemble, y compris l'andrologie, l'oncologie, l'urologie féminine et reconstructive, le dysfonctionnement mictionnel, la transplantation rénale, l'endo-urologie et l'urologie pédiatrique
 - 1.1.1. Clinique
 - 1.1.2. Unité d'hospitalisation
 - 1.1.3. Services de consultation au service d'urgence et aux autres unités d'hospitalisation
 - 1.1.4. Interventions endoscopiques
 - 1.1.5. Expérience chirurgicale
 - 1.1.6. Garde
 - 1.2. Leadership clinique de l'équipe du service d'urologie

2. Autres expériences de formation :
 - 2.1. Enseignement formel sur les connaissances scientifiques essentielles à l'exercice de l'urologie
 - 2.2. Club de lecture ou autre type d'enseignement formel des notions d'évaluation critique
 - 2.3. Examens en cours de formation, ECOS
 - 2.4. Activités d'érudition, y compris la réalisation d'un projet d'érudition
 - 2.5. Orientation professionnelle

Expériences de formation recommandées (étape M)

3. Expériences de formation clinique :
 - 3.1. Urologie en milieu communautaire
 - 3.2. Urologie dans un autre centre universitaire
 - 3.3. Participation à des réunions interprofessionnelles (p. ex. comité de thérapie du cancer)

4. Autres expériences de formation :
 - 4.1. Expériences de formation par simulation sur les techniques chirurgicales, adaptées aux besoins individuels (p. ex. suture en angle aigu/pyéloplastie)

Expériences de formation facultatives (étape M)

5. Expériences de formation clinique :
 - 5.1. Clinique d'oncologie médicale
 - 5.2. Clinique de radio-oncologie
 - 5.3. Clinique et/ou service de consultation en néphrologie
 - 5.4. Pathologie de l'appareil génito-urinaire
 - 5.5. Imagerie médicale de l'appareil génito-urinaire

6. Autres expériences de formation :
 - 6.1. Cours en ligne sur la chirurgie robotique

TRANSITION VERS LA PRATIQUE (TP)

Cette étape vise le perfectionnement des compétences que doit posséder un chirurgien ainsi que la gestion de tous les aspects de la pratique clinique, en trouvant un équilibre entre les responsabilités administratives et cliniques. Les résidents se préparent également aux exigences de la pratique autonome, y compris les exigences liées à la gestion de la pratique et au développement professionnel continu.

Expériences de formation requises (étape TP)

1. Expériences de formation clinique :

1.1. Urologie

- 1.1.1. Clinique
- 1.1.2. Unité d'hospitalisation
- 1.1.3. Services de consultation au service d'urgence et aux autres unités d'hospitalisation
- 1.1.4. Interventions endoscopiques
- 1.1.5. Expérience chirurgicale
- 1.1.6. Garde

2. Autres expériences de formation :

2.1. Enseignement formel :

- 2.1.1. Codes de facturation et pratiques de facturation respectueuses de l'éthique
- 2.1.2. Gestion de la pratique
- 2.1.3. Gestion financière
- 2.1.4. Responsabilité médicale et assurance responsabilité contre les fautes professionnelles
- 2.1.5. Résolution de conflits en milieu de travail
- 2.1.6. Bien-être des médecins et viabilité de la pratique chirurgicale

2.2. Observation avec un mentor pour la gestion de la pratique

Expériences de formation recommandées (étape TP)

3. Expériences de formation clinique :

- 3.1. Expérience en clinique et/ou en salle d'endoscopie à titre de médecin traitant responsable
- 3.2. Participation à des réunions interprofessionnelles (p. ex. comité de thérapie du cancer)

4. Autres expériences de formation :
 - 4.1. Participation aux activités d'une organisation professionnelle (p. ex. Association des urologues du Canada, American Urological Association, organisation médicale provinciale)
 - 4.2. Présentation des exigences relatives au maintien de la compétence (p. ex. Mon MDC)
 - 4.3. Enseignement formel/cours sur le leadership et le mentorat
 - 4.4. Développement professionnel continu destiné aux médecins de soins primaires

Expériences de formation facultatives (étape TP)

5. Expériences de formation clinique :
 - 5.1. Urologie en milieu communautaire

EXIGENCES DE CERTIFICATION

Tous les critères suivants sont nécessaires à l'obtention du certificat du Collège royal en urologie :

1. Preuve de l'attestation en fondements chirurgicaux (consulter les documents normatifs propres aux fondements chirurgicaux, accessibles à partir de la page *Renseignements par discipline* du site Web du Collège royal);
2. Réussite de l'examen du Collège royal en urologie;
3. Réussite de tous les éléments du portfolio en urologie.

REMARQUES

Le portfolio en urologie fait référence à la liste d'activités professionnelles fiables prévues pour les quatre étapes du continuum de la compétence de la résidence, ainsi qu'aux normes nationales connexes relatives à l'évaluation et à l'acquisition des compétences.

Le passage officiel à l'étape Maîtrise de la discipline en urologie exige une preuve de l'attestation en fondements chirurgicaux. Il est possible de commencer à travailler à l'avance sur des éléments de l'étape Maîtrise de la discipline en urologie, mais une preuve de l'attestation en fondements chirurgicaux doit être présentée au programme pour pouvoir officialiser le passage à cette étape de la formation.

DURÉE DE RÉFÉRENCE DE LA FORMATION

Pendant la formation, la progression se traduit par la démonstration de la compétence et l'avancement d'une étape à l'autre du continuum de la compétence. Aucune durée de formation n'est imposée pour les différentes étapes. La durée prévue du programme d'urologie est de cinq ans. Plusieurs facteurs peuvent en influencer la durée notamment, sans toutefois s'y limiter, la progression du résident d'une étape à l'autre du continuum, la disponibilité des ressources d'enseignement et d'apprentissage et/ou les différences dans la mise en œuvre du programme. Par conséquent, la durée de la formation est laissée à la discrétion de la faculté de médecine, du comité de compétence et de la direction de programme.

Indications pour les programmes

Pour les besoins de la planification des expériences d'apprentissage et des horaires, le Comité de spécialité en urologie du Collège royal a proposé le parcours de formation suivant :

- Progression vers la discipline : 2 mois
- Acquisition des fondements de la discipline : de 12 à 18 mois; ce qui comprend de 8 à 14 mois en urologie, de 2 à 4 mois en chirurgie générale, et 2 ou 3 mois en soins intensifs
- Maîtrise de la discipline : de 34 à 43 mois
- Transition vers la pratique : de 3 à 6 mois

Indications à l'intention des bureaux des études médicales postdoctorales

Aux fins de la planification, soulignons que la durée des étapes du continuum de la compétence en urologie ne dépasse généralement pas 2 mois pour l'étape Progression vers la discipline, 18 mois pour l'étape Acquisition des fondements de la discipline, 43 mois pour l'étape Maîtrise de la discipline et 6 mois pour l'étape Transition vers la pratique.

Ce document doit être revu par le Comité de spécialité en urologie d'ici décembre 2027.

APPROUVÉ – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – octobre 2017

RÉVISÉ (contenu lié aux fondements chirurgicaux seulement) – Comité de spécialité en urologie et Bureau des normes et de l'évaluation – juillet 2024

APPROUVÉ – Bureau des normes et de l'évaluation (au nom du Comité d'examen des normes de formation spécialisée) – juillet 2024